

Comité des finances et de la vérification Biathlon Canada Mandat

Juin 2014

Objectif

1. Un organisme à but non lucratif est responsable devant ses différents intervenants au chapitre de l'utilisation des fonds perçus de divers moyens, dont frais, subventions, dons, contrats d'échange. Le Conseil a établi un Comité des finances et de la vérification pour avoir le soutien de ce dernier dans l'exercice de ses responsabilités de suivi.
2. Le Comité des finances et de la vérification est établi en tant que comité du Conseil, sous les ordres du Conseil.
3. Le Comité a pour objectif d'aider le Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions au chapitre de :
 - a. la supervision des activités financières, incluant :
 - i. les contrôles internes et les procédures de production des états financiers;
 - ii. la conformité aux politiques d'investissement; et
 - iii. le contrôle suivi de l'intégrité et la pertinence des rapports financiers.
4. Le Comité a une autorité absolue pour examiner toute question qui relève du présent Mandat.
5. Le Comité n'aura pas le droit de sous-déléguer un ou tous ses pouvoir(s) et droits qui lui sont délégués pour assumer ses responsabilités.
6. Le Comité aura un libre accès à la direction, aux livres et aux registres de Biathlon Canada et il aura le droit de recevoir les informations qu'il demande de quelque employé que ce soit. Toutes les employés seront avisés de se soumettre à n'importe quelle demande que le Comité leur exprimerait.
7. La fonction du Comité est une de surveillance et de suivi, et dans l'acquittement des responsabilités du Comité, il est convenu que les membres du Comité ne prétendent pas être comptables ou vérificateurs de métier. En conséquence, ça ne relève pas de la responsabilité du Comité ni de ses membres d'exercer des vérifications, révisions ou procédures de comptabilité. Au moins un membre aura des connaissances financières et aura en plus une expérience pertinente et récente dans le domaine des finances.
8. Les connaissances financières se définissent comme *le savoir, les compétences et la confiance nécessaires* pour prendre des *décisions responsables au chapitre des finances*.
 - a. *Le savoir* signifie une compréhension des questions financières et des concepts financiers tels que les intérêts composés, la planification financière, le fonctionnement d'une carte de crédit, les méthodes d'épargne les plus avantageuses, les droits du consommateur, la valeur temporelle de l'argent, etc.
 - b. *Les compétences* signifient la capacité de mettre en pratique ce savoir dans le cadre de la vie quotidienne.

- c. *La confiance* signifie avoir suffisamment d'assurance pour prendre des décisions importantes. Cette qualité est souvent un facteur important pour amener les gens à passer à l'acte.
- d. *Décisions financières responsables* signifient l'habileté de déployer le savoir, les compétences et la confiance pour faire les choix qui conviennent aux circonstances.

Composition

- 9. Le président du Comité des finances et de la vérification sera désigné par le Conseil.
- 10. Les membres du Comité des finances et de la vérification seront sélectionnés par le président du Comité pour une durée à préciser.
- 11. Le Comité des finances et de la vérification désignera un de ses membres pour s'acquitter de la fonction de secrétaire du Comité.
- 12. Les membres du Comité des finances et de la vérification ne seront ni directeurs ni employés de Biathlon Canada.
- 13. À part le président du Comité, les membres du Comité ne doivent pas forcément être membres du Conseil.

Réunions

- 14. Le Comité des finances et de la vérification se réunira au moins trois fois par année. Généralement ces réunions coïncideront avec la vérification annuelle des comptes et les rapports sur les écarts. Un procès-verbal doit être tenu pour ces réunions.
- 15. Le président du Comité des finances et de la vérification peut convoquer des réunions additionnelles, au besoin.
- 16. Au minimum, trois membres du Comité des finances et de la vérification doivent être présents à la réunion pour constituer un quorum. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple.
- 17. Généralement, le Comité des finances et de la vérification se réunira en face à face au moins une fois par année, et par téléconférence au besoin.
- 18. Le Comité des finances et de la vérification peut demander aux autres directeurs ou employés de Biathlon Canada d'être présents à la réunion, pour contribuer aux discussions sur une question particulière.
- 19. Le Comité des finances et de la vérification peut demander à une ou à toutes les personnes qui assistent normalement aux réunions mais qui ne sont pas membres du Comité de quitter le local en vue de favoriser une discussion ouverte et franche sur certaines questions.
- 20. Le Conseil peut demander au Comité des finances et de la vérification de convoquer d'autres réunions afin de discuter des questions particulières sur lesquelles le Conseil souhaite avoir les avis du Comité.

21. Le président du Comité doit assister à l'assemblée générale annuelle de Biathlon Canada et doit être prêt à répondre à n'importe quelle question des membres à propos des activités du Comité.
22. Le Comité des finances et de la vérification rendra compte au Conseil les points saillants de chacune de ses réunions.

Responsabilités

23. Le Comité des finances et de la vérification s'acquittera des fonctions suivantes et fera la reddition des comptes au Conseil:
 - a. Réviser annuellement le caractère adéquat du présent Mandat ainsi que l'efficacité du Comité même, et soumettre des modifications proposées au Conseil pour sa révision et son approbation;
 - b. Rendre compte au Conseil des observations sur les activités financières, procédures de comptabilité et contrôles internes de Biathlon Canada, et noter tout point sur lequel il croit que des mesures doivent être prises ou des améliorations doivent être apportées, et faire des recommandations quant aux démarches à adopter;
 - c. Préciser le mandat, le salaire et l'étendue de la vérification à faire par les vérificateurs externes;
 - d. Veiller à préciser les paramètres de la vérification annuelle et le caractère indépendant et objectif des vérificateurs; veiller également à ce que l'intégrité de la vérification ne soit pas compromise;
 - e. Faire des recommandations quant au choix des vérificateurs externes, et soumettre cette recommandation au Conseil pour son approbation;
 - f. Réviser avec la haute direction, les vérificateurs externes et le conseiller juridique toute question majeure de litige ou autres circonstances imprévues, dont questions au chapitre de l'impôt ou du caractère adéquat des dispositions financières, et qui risque d'avoir un effet important sur les états financiers;
 - g. Suivre l'intégrité des états financiers de Biathlon Canada ainsi que toute annonce officielle relative au rendement financier de Biathlon Canada, et aider le Conseil dans le suivi de la conformité aux exigences légales et réglementaires applicables à ce titre;
 - h. Réviser les états financiers, incluant les résultats de la vérification annuelle des comptes, qui nécessitent l'approbation du Conseil et recommander, selon le cas, l'approbation des états financiers;
 - i. Mettre en pratique la politique des investissements de Biathlon Canada et rendre compte au Conseil;
 - j. Réviser l'évolution des normes de comptabilité au Canada relatives aux organismes à but non lucratif qui pourraient avoir un effet sur Biathlon Canada et aviser le Conseil en

conséquence;

k. Réviser avec la haute direction et les vérificateurs externes :

- i. tout désaccord entre la haute direction et les vérificateurs externes en ce qui a trait à la production des états financiers, que lesdits désaccords aient été résolus ou pas;
- ii. préparer les communications par écrit entre la haute direction et les vérificateurs au chapitre de la vérification, incluant les lettres de déclaration et de direction;
- iii. aborder toute question financière signalée à Biathlon Canada par les vérificateurs;
- iv. se charger des politiques de comptabilité, des comptes et des états financiers annuels de Biathlon Canada, incluant le processus de révision des comptes avant de les soumettre à la vérification annuelle, préciser les niveaux d'erreur; rédiger la lettre de déclaration de la direction aux vérificateurs externes;
- v. développer, réviser et offrir des conseils sur la politique et le cadre de gestion des risques de Biathlon Canada, en veillant à une consultation adéquate;
- vi. réviser et évaluer les processus, contrôles et stratégies d'atténuation des risques;
- vii. veiller au développement du registre des risques et la reddition de comptes au Conseil;
- viii. aider le Conseil dans la supervision des procédures de gestion de risques en encadrant le développement et la mise en œuvre du cadre de gestion des risques;
- ix. monter des séances et ateliers de formation en analyse des risques pour le Conseil et le personnel applicable;
- x. exercer des évaluations de risques en vue de d'identifier les risques importants à Biathlon Canada, tant sur le plan national qu'en concert avec nos Membres;
- xi. apporter une approche systématique à l'analyse et au perfectionnement des procédures de gestion de risque et de contrôle interne chez Biathlon Canada;
- xii. veiller à ce que les documents de risque exacts et fiables existent, et que les informations pertinentes soient acheminées aux parties prenantes applicables de Biathlon Canada; et
- xiii. rédiger et réviser le rapport annuel de Biathlon Canada sur la gestion des risques et le contrôle interne.

24. La liste des fonctions susmentionnée n'est pas exhaustive, et le Comité pourrait en outre exercer les autres fonctions qui pourraient s'imposer dans le cadre de l'exercice efficace de ses fonctions de contrôle et de suivi.